

## **Compte rendu du Conseil Municipal** **Mercredi 13 avril 2022**

Le treize avril deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, David MUNIER.

Date de la convocation : 7 avril 2022

### Présents :

Mmes ROYER alexandra, BILAK Hana, MARTIN Colette, FUNCK Isabelle, DO CARMO Pollyanna, MATHIEU Catherine

MM., DEHLINGER Christophe, MUNIER David, SAITTA Carmelo, MITZAS Stéphane, LECOQ Jean, SEIDEL Lucien, FRENE Roland, DUBOULOZ Jean

### Absents :

Mmes FERREIRA Cidalia, MOULIN-SCHWARTZ Nathalie, ROULLET Bernadette

MM. CHIGGIATO Paolo, TISSOT Patrick

### Procurations :

ROULLET Bernadette à FUNCK Isabelle, Patrick TISSOT à MARTIN Colette, CHIGGIATO Paolo à LECOQ Jean, FERREIRA Cidalia à ROYER Alexandra, MOULIN-SCHWARTZ Nathalie à MITZAS Stéphane

### Secrétaire de séance :

M. DEHLINGER Christophe

## **I. Approbation du conseil municipal du 9 février 2022**

**Approuvé à l'unanimité**

## **II. Délibérations :**

### **1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. David MUNIER,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés :  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Approuvé à l'unanimité**

### **2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. MUNIER David, ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que M. MUNIER David, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<i>Dépenses</i>	Prévu : 2 423 713,36 €	<i>Dépenses</i>	Prévu : 1 631 213,84 €
	Réalisé : 1 646 401,94 €		Réalisé : 1 163 414,61 €
<i>Recettes</i>	Prévu : 2 041 043,09 €	<i>Recettes</i>	Prévu : 2 217 694,86 €
	Réalisé : 2 112 235,70 €		Réalisé : 904 513,39 €

### Résultats à la clôture de l'exercice

Fonctionnement	Investissement
Excédent de fonctionnement : 465 833,76 €	Solde d'investissement : - 258 901,22 €
Résultats reportés : 382 670,27 €	Résultats reportés : - 586 110,96 €
Résultat définitif : 848 504,03 €	Résultat définitif : - 845 012,18 €
	Restes à Réaliser Dépenses : 677,20 €
	Restes à Réaliser Recettes : 0 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

**Approuvé à la majorité (15 voix Pour et 3 abstentions)**

### 3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	465 833.76 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	382 670.27 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>848 504.03 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-845 012.18 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-677.20 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -845 689.38 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 848 504.03 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	848 504.03 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

**Approuvé à l'unanimité**

#### **4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2022**

Monsieur le maire présente à l'Assemblée le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales :

<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2022</b>
24,69 % (*)	24,69 % (*)
52.10%	52.10%

(\*) dont taux départemental de 13,97 %

Ces taux d'imposition seront appliqués sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2022 qui peut se résumer comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 985 138,00 €

Recettes de fonctionnement : 1 985 243,02 €

Dépenses d'investissements (hors RAR) : 866 033,48 €

Recettes d'investissements (hors RAR) : 1 907 276,03 €

**Approuvé à la majorité (16 voix Pour et 3 abstentions)**

#### **6- Plan de financement création préau Ecole Françoise Dolto**

*L'objectif principal de ce projet est de créer dans la cour de l'école Dolto, un espace où les élèves peuvent s'abriter en cas de nécessité.*

Ce préau comprend également la partie de la cour du périscolaire.

La commission Travaux, lors de sa séance du 28 février 2022, a validé ce projet.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux fondation	2'720 €	Dotation territoriale	12'973 €
Préau	23'225 €		
		Autofinancement	12'973 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>25'945 €</b>		

**Approuvé à l'unanimité**

#### **7- CREATION 8<sup>ème</sup> CLASSE ECOLE DOLTO – AVENANT 1 ALFA ELEC Création 8<sup>ème</sup> classe Ecole**

##### **Dolto – Avenant n° 1 ALFA ELEC**

Le Maire de CHEVRY expose ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du conseil municipal du 16 juin 2021 portant attribution du marché de travaux pour la création d'une 8<sup>ème</sup> classe à l'école Dolto, lot 7 Electricité à l'entreprise ALFA ELEC pour un montant de 6 619€ HT

VU la proposition d'avenant n°1 faite par l'entreprise ALFA ELEC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'avenant n°1 au marché de travaux lot 7 d'un montant en plus-value de 814 € HT et portant ainsi le montant du marché à 7 433 € HT et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de travaux lot n° 7 pour l'entreprise ALFA ELEC ainsi que tous les documents afférents.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **8- CREATION 8ème CLASSE ECOLE DOLTO : AVENANT 1 GALLIA**

Le Maire de CHEVRY expose ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du conseil municipal du 16 juin 2021 portant attribution du marché de travaux pour la création d'une 8<sup>ème</sup> classe à l'école Dolto, lot 2 Chape liquide à l'entreprise GALLIA pour un montant de 5 911,62€ HT

VU la proposition d'avenant n°1 faite par l'entreprise GALLIA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'avenant n°1 au marché de travaux lot 2 d'un montant en plus-value de 1 300 € HT et portant ainsi le montant du marché à 7 211,62 € HT

**Approuvé à la majorité (16 voix Pour et 3 voix Contre)**

#### **9- Programme Travaux de maintenance – sylvicoles – Opérations liées à l'accueil du public – Année 2022**

Monsieur l'adjoint au Maire en charge à la gestion de la forêt communale, après avis de la commission Forêt réunie le 1<sup>er</sup> février 2022, fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.) relative au programme des travaux de maintenance, travaux sylvicoles et opérations liées à l'accueil du public, , selon le devis de l'ONF du 08/03/2022.

##### **TRAVAUX DE MAINTENANCE :**

Fourniture de piquets pour repérage définitif des bornes de géomètres

Entretien du périmètre : parcelle N

**Montant des travaux : 2'242,39 € HT**

##### **TRAVAUX SYLVICOLES EN INVESTISSEMENT:**

Dégagement manuel de plantations sur la ligne avec maintien du gainage plantation mélèze d'Europe

Travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération : arrachage de Solidago gigantea

**Montant des travaux : 2'949,97 € HT**

##### **OPERATIONS LIEES A L'ACCUEIL DU PUBLIC :**

Fourniture de plants de feuillus divers : Orne lisse et chêne

Fourniture de plants résineux divers cyprès chauve

Travaux paysagers d'investissement divers : mise en place des arbres en complément du panneau

Pose de mobilier bois et de signalétique bois d'accueil du public

**Montant des travaux : 5'997,86 € HT**

**Approuvé à l'unanimité**

## **10- EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2022**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de créer 4 emplois d'adjoint technique durant la période estivale pour travaux saisonniers (nettoyage complet de l'école/périscolaire/cantine scolaire – divers travaux aux services techniques – espaces verts).

Les emplois seront répartis entre le 4 juillet et le 26 août 2022. La durée hebdomadaire sera de 35 heures.

Afin de répondre favorablement à un maximum de demande, la commission du personnel, lors de sa réunion du 7 avril 2022, a demandé à ce qu'il soit proposé aux candidats des contrats de courte durée (15 jours minimum).

Il a également été décidé de favoriser les candidatures des chevrysiens.

**Approuvé à la majorité (16 voix Pour et 3 abstentions)**

## **11- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE.**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps partiel et à temps complet nécessaires au fonctionnement des services communaux

Vu la Loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits & libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte **les propositions du Maire,**

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la commune au **1<sup>er</sup> mai 2022** comme suit :

<b>EMPLOIS A TEMPS COMPLET</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade / Cadre d'emplois</b>
<b>Direction :</b>		
- Secrétaire générale	1	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Service Administratif :</b>		
- Responsable financier	1	Rédacteur / adjoint administratif
- Agent de service Agence postale	1	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Service Technique :</b>		
- Responsable des Services Techniques	1	Agent de maîtrise Principal
- Entretien voirie, employé polyvalent	1	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe
- Entretien voirie, employé polyvalent	3	Adjoint Technique Territorial
- Employé polyvalent, entretien locaux,	1	Adjoint Technique Territorial
- Employé polyvalent, entretien locaux,	1	Adjoint Technique Territorial

<b>EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade / Cadre d'emplois</b>
- Secrétaire administrative polyvalente	1	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe (30h/s)
- Secrétaire administrative polyvalente	1	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>nde</sup> classe (28h/s)
- Secrétaire administrative polyvalente	2	Adjoint Administratif Territorial (28h/s)
- Agent de service des Ecoles fonction ATSEM	2	Agent Animation (29h30/s annualisé)
- Agent d'entretien pour bâtiments communaux	1	Adjoint Technique Territorial (19h/s)

Annule et remplace la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**Approuvé à l'unanimité**

## **12- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE CESSION ULTERIEURE – GARE DE CHEVRY**

Par délibération en date du 16 juin 2021, le conseil municipal a décidé, dans un souci de rationalisation des dépenses d'entretien de fonctionnement, de vendre le bâtiment situé 258 rue St Maurice, cadastré B 753p, dite Gare de Chevry,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de constater, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, la désaffectation de l'emprise cadastrale de la gare de Chevry (parcelle B753p) ;
- PRONONCE son déclassement du domaine public à compter de cette même date et son intégration au domaine privé communal ;

**Approuvé à la majorité (16 voix Pour et 3 voix Contre)**

### **III- Tour de table :**

Roland FRENE : Dans le BP 2022, il est annoncé une augmentation des coûts des photocopieurs. Est-ce dû aux impressions du Chevryisien ?

David MUNIER répond que les forfaits des différents photocopieurs (école et mairie) ont été réajustés par rapport aux nombres de copies réalisées. Pas de surcoût en 2022.

Christophe DEHLINGER informe sur la journée de nettoyage prévue le dimanche 15 mai - programme sur la semaine de l'environnement du 9 au 13 mai pour mobiliser les écoles

Colette : inauguration MAC le 14 mai 2022 dès 10h30 - présentation l'après-midi des associations à partir de 15h

David MUNIER : remarques sur les articles publiés sur les réseaux sociaux par la minorité

- 1- Débat d'orientation budgétaire : obligatoire dans les communes de + de 3500 habitants, donc pas obligatoire à Chevry
- 2- Commission finances : Comme toutes les autres commissions municipales, les comptes-rendus sont envoyés à tous les conseillers. Toutes les observations et/ou propositions peuvent être faites au responsable de commission.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la majorité de ne pas augmenter la dette de la commune et de gérer sérieusement le budget communal. Ce qui est visible cette année encore, par un excédent de fonctionnement de 848'500 €.

- 3- Zone artisanale : Monsieur le Maire dit que la minorité se dit « surprise » de ces travaux. Il rappelle que ce sujet est régulièrement abordé en séance du conseil municipal ainsi qu'en commission urbanisme. Ce projet a été validé en 2018, décision de l'ancienne équipe municipale. De plus, Monsieur le Maire en parle dans son édito du chevryisien en date du 21/03. Il rappelle que M. Frêne, membre de la minorité, fait partie de la commission de relecture du chevryisien.
- 4- city stade : Monsieur le maire rappelle le programme de campagne de la liste « chevry demain », le 3<sup>ème</sup> point qui était : réaménagement du city stade. Monsieur le Maire dit que la majorité n'attend pas les idées de la minorité pour agir.

Fin de la séance : 22h15

**Ce compte-rendu est publié sous -réserve de modifications éventuelles apportées lors de son approbation au prochain conseil municipal.**